

**Audition de M. Laurent GARDE, chercheur au Centre d'études
et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée
pour la gestion des espaces naturels par l'élevage (CERPAM)**

(Extrait du procès-verbal de la séance du 5 février 2003)

Présidence de M. Christian Estrosi, Président,

puis de M. Jean Lassalle, Secrétaire

M. Laurent Garde est introduit.

M. le Président lui rappelle que les dispositions législatives relatives aux commissions d'enquête lui ont été communiquées et que les auditions se déroulent selon la règle du secret. A l'invitation de M. le Président, M. Laurent Garde prête serment.

M. le Président : Nous accueillons M. Laurent Garde, chercheur au Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée pour la gestion des espaces naturels par l'élevage. Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Pourriez-vous exposer à la commission la teneur de vos travaux sur le sujet qui nous intéresse avant que les membres de la commission ne vous posent quelques questions ?

M. Laurent GARDE : Ayant en charge la mission redoutable de parler des problèmes que la présence du loup pose à l'élevage et d'une crise sociale qui dure depuis dix ans en un quart d'heure, je voudrais accompagner mon exposé d'une présentation au vidéoprojecteur. Ce sera plus vivant.

Le CERPAM est la structure en charge de l'animation pastorale dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est un lieu original, puisque son conseil d'administration regroupe aussi bien la profession agricole que la recherche, le CEMAGREF y est représenté, et les gestionnaires d'espace. Cette structure a donc pu se poser les questions clés relatives à l'impact du retour du loup sur l'élevage et par conséquent sur le territoire.

M. le Président : Je souhaite vous poser tout de suite une question, avant que vous ne commenciez votre exposé. Peut-on considérer qu'avant le retour du loup, l'élevage extensif d'ovins était une activité rentable ?

M. Laurent GARDE : L'équilibre économique de l'élevage ovin se fondait sur deux piliers : la production d'agneaux d'une part et le soutien par les subventions publiques d'autre part. Cet équilibre avait été défini par la puissance publique. Le retour du loup a été un puissant accélérateur de la régression des activités d'élevage.

M. le Président : Dans quelles proportions l'élevage a-t-il régressé ces dix dernières années ?

M. Laurent GARDE : Je pense que l'on prendra toute la mesure de cette régression lors du renouvellement des exploitations d'élevage. Prenons le cas d'un éleveur local âgé d'une cinquantaine d'années. Il n'abandonnera pas son activité, même si le loup la rend plus difficile. Par contre, lorsqu'il arrêtera son activité, son fils hésitera beaucoup avant de la reprendre et toute installation venue d'ailleurs se fera dans des zones tranquilles. A l'échéance du renouvellement des exploitations, je suis terriblement inquiet quant à l'avenir de la filière d'élevage.

M. Jean LAUNAY : J'ai travaillé sur l'élevage ovin en 1999, à la même époque où M. Garde rendait son travail. On peut malheureusement constater la régression de l'élevage ovin dans beaucoup de zones, au-delà de celles où se pose le problème de la présence du loup.

Je voudrais poser une question à M. Garde sur l'évolution du pastoralisme. A chaque audition de la commission d'enquête où des éleveurs étaient présents, j'ai essayé de poser une question simple. La pratique du pastoralisme semble immuable. Personnellement, je pense que cela n'est pas vrai et que l'occupation des montagnes, même par l'estive, n'est pas la même que ce qu'elle pouvait être il y a vingt ou trente ans. J'aimerais donc que vous nous parliez des évolutions dans la zone Alpes Méditerranée, caractérisée par des reliefs importants, des pratiques de la filière ovine, notamment de la façon de mener et de garder les troupeaux et de l'insertion dans les filières à travers les groupements de producteurs. Il est de bon ton de dire que la production ovine est de

nature extensive, mais ne constate-t-on pas, même dans les zones de montagne, une tendance à élever les agneaux en bergerie plutôt que dehors ?

M. Laurent GARDE : Votre question comporte de nombreux aspects. Je vais essayer d'y répondre de façon synthétique. Je parlerai de ce que je connais, c'est-à-dire l'élevage ovin dans les Alpes du sud et en Provence.

On constate dans les derniers recensements agricoles que les effectifs ovins sont stables dans cette région. C'est la région française qui a le mieux résisté puisque c'est la seule où les effectifs sont restés stables.

L'évolution des politiques publiques depuis vingt ans, et nous sommes au cœur de l'action technique dans ce sens, a conduit l'élevage à se redéployer sur des surfaces pastorales après la phase des années 70-80 qui a marqué un repli sur la surface agricole utilisée (SAU). C'est donc pendant cette phase de redéploiement pastoral qu'est venue s'ajouter la contrainte supplémentaire du loup.

En terme de pratiques, on constate des modifications. Les pratiques se modernisent en s'appuyant sur l'héritage du passé. Ainsi, le seuil de rentabilité du gardiennage est passé à 1 000, 1 500 brebis, voire 2 000 brebis en alpages. Les effectifs au pâturage sont donc plus importants qu'avant, mais je tiens à préciser que l'enquête pastorale de 1997 a montré que 81 % des troupeaux ovins étaient gardés en permanence en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les pratiques se modifient, mais elles s'inscrivent dans un savoir-faire pastoral. Il faut le souligner, il ne s'agit pas d'un archaïsme suranné.

On constate dans certaines zones, par exemple dans le sud des Alpes-de-Haute-Provence, une concurrence entre éleveurs sur l'espace, à la suite du redéploiement dans la mesure où celui-ci permet des économies en hiver en particulier, sur le foin notamment. Il y a plus de demandes que de disponibilité d'espace.

Dans ce cadre, la production principale est l'agneau de boucherie. La dimension extensive du système est donc sur la conduite de la mère. Les agneaux sont quant à eux finis en bergerie pour répondre aux critères bouchers de qualité de viande : une croissance rapide et une viande pas trop rouge.

Je précise, certaines associations le disent, que la production de tardons et de broutards, qui était traditionnelle dans les Alpes-Maritimes et dans le Queyras par exemple, est en chute libre depuis le retour du loup. La conduite des tardons en alpage dans le Queyras est bien trop périlleuse si le loup est présent car c'est la trésorerie immédiate de l'éleveur qui est consommée si le loup s'attaque au tardon, qui est un agneau fini à l'herbe en montagne et vendu à la descente d'estive. On peut craindre que la production d'agneaux à l'herbe disparaisse. C'est paradoxal, mais il y a des groupes environnementalistes, par exemple dans les Pyrénées, qui recommandent de développer la production de broutards pour soutenir le pastoralisme. Nous autres observons, au contraire, que cela devient impossible

Je voudrais maintenant vous présenter l'élevage ovin face au loup, en m'aidant du vidéo projecteur, de trois points de vue : son emprise territoriale, parce que c'est de ce point de vue que la filière est menacée, sa vulnérabilité et les contraintes existantes pour la conduite des troupeaux.

Vous pouvez voir une carte de la partie sud de l'arc alpin représentant la première zone d'apparition du loup dans la région de Gênes, ensuite la première zone d'installation du loup dans le Mercantour. La colonisation de l'arc alpin se fait rapidement : Mercantour, Belledonne...

M. le Président : Le CERPAM valide donc une première zone d'installation autour de Gênes. La présence de meutes reproductrices dans la région de Gênes paraît figurer dans les documents italiens que j'ai pu consulter. Vous disposez donc de documents italiens ?

M. Laurent GARDE : Je vous le confirme.

M. Jean LAUNAY : Considérez-vous la région de Gênes comme étant la région dont les loups sont issus ?

M. Laurent GARDE : C'est la région dont on nous annonce que les loups sont issus.

M. le Président : Quand vous dites « on », à qui faites vous référence ?

M. Laurent GARDE : Je ne souhaite pas aborder le sujet de l'origine du retour du loup, qui est extrêmement conflictuel. Il y a deux thèses en présence : celle du ministère de l'environnement, selon lequel il s'agit d'un retour naturel à partir des meutes connues dans la région de Gênes et celle de la profession qui affirme que les loups ont été réintroduits.

Je ne peux vous donner qu'un avis personnel. Ecologiquement, il ne semble pas impossible que le loup ait recolonisé naturellement les Alpes françaises à partir de Gênes, mais sociologiquement, il ne semble pas impossible, vu la passion pour la réintroduction des prédateurs qui régnait dans les années 80, que des réintroductions aient pu être effectuées. Je suis incapable de trancher, mais j'ai des textes d'auteurs, passionnés de loup, datant de la fin des années 80 jusqu'en 1992, écrivant en toutes lettres que des loups ont été lâchés en France clandestinement sans préciser les zones en question. Je ne tranche pas entre les deux thèses.

Ces textes sont référencés dans un article que M. Legeard a dû vous communiquer et je peux vous communiquer les originaux, écrits par exemple par M. Ménatouri, M. Bayon, M. Simon, ancien directeur Nature et paysage au ministère de l'environnement.

M. André CHASSAIGNE : Votre carte montre 14 sites, alors qu'on nous a parlé tout à l'heure d'une population de 30 loups en France. Cela me semble contradictoire.

M. Laurent GARDE : Vous pouvez voir sur cette carte, signalisée en noir, toutes les zones reconnues de présence permanente du loup et en vert foncé les nouveaux foyers de prédation en 2002. La direction régionale de l'environnement (DIREN) estime à 27 ou 28 le nombre de loups adultes présents de façon permanente. Un territoire peut abriter d'un à huit loups. En terme de pression sur l'élevage, c'est l'ampleur de la présence territoriale du loup qui pose problème, quel que soit le nombre de loups. Sur les territoires signalés sur cette carte, il y a quelques loups en phase d'exploration, des foyers de prédation importants apparus en 2002, mais il y a des territoires à loups et donc des recensements qui ne sont pas encore pris en compte puisqu'ils sont trop récents et que les scientifiques se donnent un délai d'un ou deux ans par rigueur et par prudence pour valider la présence de loups. Bien évidemment, pour l'élevage, on n'a pas le droit d'attendre quand des éleveurs doivent faire face à des attaques répétées sur leurs troupeaux et que des indices de la présence de loups ont été repérés.

M. André CHASSAIGNE : Vous pensez donc qu'il y a plus de 30 loups en France ?

M. Laurent GARDE : Je pense que l'estimation de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est valide sur les territoires connus, mais il est certain qu'il y a un nombre non négligeable de loups erratiques en phase de colonisations de zones nouvelles. Autrement dit, il y a toujours au moins un an d'écart entre un chiffre et la réalité du terrain.

J'ai mené l'enquête territoriale dont je vous ai montré la carte auprès des services pastoraux du sud-est et auprès de quelques directions départementales de l'agriculture (DDA) qui ont bien voulu communiquer les chiffres. La DDA des Alpes-Maritimes refuse catégoriquement de communiquer la moindre information concernant les attaques de loups sur les troupeaux.

Les territoires concernés par la présence du loup - territoires de présence permanente du loup et nouveaux territoires de prédation - représentent plus de 400 000 hectares et plus de 300 000 ovins en pâturage si l'on prend en compte la transhumance, soit plus du tiers de l'effectif ovin des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. La présence du loup, malgré le faible effectif que vous avez évoqué, est devenue un problème majeur pour la filière de l'élevage. Il est impressionnant qu'un aussi petit nombre de loups puisse avoir un tel impact sur une activité.

J'en viens maintenant à la vulnérabilité des systèmes d'élevage.

J'ai classé en quatre grands groupes les systèmes d'élevage utilisateurs de l'arc alpin et j'ai indiqué pour chacun leur vulnérabilité sur une échelle de 5.

Premier système, le système herbassier grands transhumants utilisateurs d'estive en haute montagne pendant la phase d'été. Ce système présente une vulnérabilité au loup sur la période précise de son estive, c'est-à-dire pendant quatre mois. On connaît l'ampleur des difficultés. Cela dit, par le grand nombre des effectifs présents sur les pâturages en même temps, c'est-à-dire des unités de 2 000 bêtes, les éleveurs ont moins de difficultés à se prémunir contre la prédation.

J'insiste sur le fait que plus le troupeau est important, plus il est facile de se prémunir contre la prédation pour la raison très simple que la taille du troupeau permet de recourir aux services d'un berger et à d'autres mesures de protection, ce qui est impossible pour un troupeau local de 200 bêtes. Il est important de le souligner, car les associations « pro-loup » disent exactement l'inverse.

Deuxième système, le système montagnard, qui utilise les mêmes alpages, est plus vulnérable, car d'une part il prolonge son pâturage au-delà de l'estive pendant environ sept mois et d'autre part il est moins mobile qu'un transhumant qui peut toujours changer de territoire si les dégâts occasionnés par le loup sont trop importants.

Troisième système, le système préalpin, qui est encore plus vulnérable car la durée en bergerie est plus courte, trois mois, puisque les conditions climatiques changent et que la cohabitation avec le loup en pâturage est plus longue, neuf mois. De plus, les quartiers de pâturage sont boisés et secs, donc difficiles à utiliser. Les systèmes d'élevage sont en outre peu mobiles puisque les zones de transhumance sont proches.

Dernier système, celui des vallées des Alpes-Maritimes, qui cumule tous les facteurs de vulnérabilité puisque les troupeaux sont dans les pâturages pendant douze mois grâce au climat, et que les quartiers de pâturages sont difficiles à utiliser s'agissant de montagnes sèches avec du brouillard et de la neige. En outre, il n'y a pas de mobilité, puisque l'estive et le quartier d'hiver se regroupent sur la même commune. Enfin, le système d'alimentation n'est pas sécurisé, à la différence des autres systèmes d'élevage dont je vous ai parlé, qui assurent la sécurité alimentaire des animaux par des stocks fourragers. Or, dans les Alpes-Maritimes, compte tenu de l'étroitesse des terres capables de produire du foin, il n'est pas possible d'assurer une telle sécurité.

En résumé, les facteurs de vulnérabilité se divisent en deux catégories.

Les facteurs liés au système : petits effectifs, faible sécurité du système alimentaire, en raison de l'impossibilité de constituer des stocks fourragers, faible mobilité et durée plus longue dans les pâturages, on a vu que cette dernière pouvait varier entre quatre et douze mois.

Les facteurs liés au territoire : les quartiers de pâturage boisés permettent au loup d'être plus discret et donc d'attaquer en plein jour, ce qui n'est pas possible dans des grandes estives dégagées de haute altitude ; les quartiers de pâturage secs sont aussi favorables au loup, en raison de la rareté des points d'eau qui oblige le troupeau à traverser des quartiers boisés pour atteindre des points d'eau et à rallonger les circuits pour aller chercher une herbe plus sèche.

Vous pouvez constater que les facteurs de vulnérabilité que j'énonce sont liés soit au système soit au territoire et non aux pratiques. Or, tous les programmes d'accompagnement du retour du loup en faveur du pastoralisme depuis maintenant sept ou huit ans se sont fondés uniquement sur les pratiques. Même si les pratiques s'adaptent à la présence du loup, on va buter sur la constante des facteurs intrinsèques de vulnérabilité à pratiques égales. Certains systèmes ne peuvent subsister face au loup. La remise en cause des pratiques a été vécue comme une remise en cause de l'homme qui assume ces pratiques, ce qui est inadmissible.

Le loup représente des contraintes nouvelles et lourdes pour l'élevage car c'est un animal territorial. La protection des troupeaux devient donc une contrainte structurelle pour l'élevage. Lorsque le loup est présent sur un territoire d'élevage, il entraîne des pertes directes liées à la prédation et des pertes indirectes, comme la baisse d'agnelage, mais aussi des contraintes sur le troupeau, même si celui-ci n'a pas été attaqué. C'est cela qui met en péril le devenir de l'élevage dans ces zones.

Ces contraintes concernent la gestion de l'espace et se traduisent par l'abandon des quartiers à risque, par la répétition obligatoire des circuits en particulier pour ramener les bêtes sur les couchades protégées, avec les risques d'érosion qui y sont liés.

Ces contraintes concernent aussi le travail et imposent un gardiennage permanent le jour en toute saison et une présence obligatoire la nuit en toute saison.

Elles concernent aussi les animaux et se traduisent par le stress, du dérangement et par le raccourcissement de la durée du pâturage. En été, les bêtes mangent la nuit et quand on doit les ramener dans un parc de protection avant la tombée de la nuit, on va à l'encontre de leur comportement naturel.

Enfin, ces contraintes pèsent sur les relations avec les autres usagers. Il faut mentionner ici cette bombe à retardement que constitue le chien de protection pour le multiusage, même s'il a une efficacité certaine sur la réduction de la prédation.

C'est la territorialité de la contrainte provoquée par le loup, qui se fixe sur un territoire donné, n'en sort pas et l'explore en permanence, douze mois sur douze, avec l'ampleur que je vous ai décrite tout à l'heure, qui met en cause l'élevage.

Je vais maintenant vous proposer une prospective. Jusqu'à présent, je n'ai jamais entendu d'objectifs annoncés sur le programme concernant le retour du loup. On fait comme si le loup était un animal de haute montagne restant dans les alpages. On en fait une grosse marmotte qui, de temps en temps, mangerait une brebis. M. de Beaufort a établi des cartes sur la présence du loup. En 1800, on peut voir que les zones de plus grande abondance du loup correspondaient à une diagonale de faible densité humaine, de forêts abondantes et de climat humide allant du centre-ouest aux Ardennes et à la Lorraine.

Un siècle après, les zones de forte présence du loup sont celles où il a le mieux résisté aux tentatives d'éradication.

En 2000, on s'aperçoit que les zones d'élevage ovin se concentrent dans les zones historiques de plus grande concentration du loup et dans les zones de montagne où les prédateurs sont revenus, les Alpes et les Pyrénées.

La carte du loup va-t-elle se superposer à celle de l'élevage ovin si la politique actuelle est maintenue ?

Pour conclure, je voudrais aborder les questions de l'impact de la présence du loup sur la filière ovine et sur les territoires.

Quel éleveur s'installera dans une zone à loups ? Un jeune éleveur n'a aucun intérêt à s'imposer toutes ces contraintes.

Veut-on vraiment des espaces ensauvagés ? La montagne est, certes, un patrimoine naturel, mais elle est aussi et peut-être d'abord un patrimoine culturel.

Présidence de M. Jean Lassalle, Secrétaire

M. Jean LASSALLE : Nous vous remercions pour ce brillant exposé et nous aimerions que vous puissiez nous laisser vos documents.

M. André CHASSAIGNE : Votre présentation montre l'importance de deux contraintes que sont le système d'élevage d'une part et le territoire d'autre part, et la difficulté de jouer sur ces deux facteurs. Or, tout le poids est mis sur l'évolution indispensable des pratiques, ce qui ne permet pas de résoudre ces deux points.

Ne pensez-vous pas que l'on pourrait envisager des zones de protection du loup et des zones dans lesquelles les contraintes sont telles que l'espèce devrait être régulée ?

M. Laurent GARDE : Je suis très réticent concernant le zonage, mais si un zonage devait être mis en place, il devrait se fonder sur le critère de la typologie des systèmes d'élevage et donc de la masse des contraintes posées par le loup.

Sous forme de boutade, je dirais que si l'on mettait le loup dans le bois de Boulogne, cela ne poserait aucun problème à l'élevage. Au-delà de la boutade, il faut bien voir que, étant donné la dynamique de l'espèce, une telle politique demanderait une pression permanente de régulation et de pression des animaux sortant des zones protégées.

En pratique, j'ai du mal à imaginer la faisabilité d'un tel zonage. Cela dit, si le zonage était implicite, c'est-à-dire s'il consistait à enlever le loup là où il provoque des dégâts majeurs, si le zonage se fondait sur l'acceptabilité sociale du retour du loup plutôt que sur une limite, nous ne ferions que suivre la politique de la Suisse et de la Norvège, pourtant signataires de la convention de Berne qui n'ont pas hésité à tirer sur les loups dès qu'ils ont posé trop de problèmes à l'élevage et qui le laissent s'installer là où ils causent moins de problème.

M. Christian KERT : Quelle est selon vous la solution idéale au problème du loup ?

M. Jean LAUNAY : Nous sommes allés la semaine dernière dans les Alpes-de-Haute-Provence, dans les Hautes-Alpes et dans la Drôme. Nous y avons rencontré des éleveurs, des groupements de producteurs, les fédérations départementales ovines. Lors des tours de table, on a eu le sentiment que c'était à celui qui chargerait le plus l'accusation, mais dans le cadre de discussions plus individualisées, y compris avec les responsables de parcs, comme celui du Queyras, des Ecrins ou du Vercors, on n'a pas la même pression. Dans ces départements, nous avons rencontré des éleveurs pratiquant tous les systèmes que vous avez décrit, sauf celui des herbassiers grands transhumants. J'étais un peu surpris quand vous avez parlé de la chute libre de la production d'agneau à l'herbe, les tardons, dans le Queyras, sachant que ce n'est pas dans cette zone qu'il y a eu le plus d'attaques. J'ai bien entendu que le loup, par sa seule présence, faisait peser une contrainte structurelle sur l'élevage.

Ne pourrait-on pas identifier des zones où la pression est plus forte ? Je voudrais mettre en balance les enjeux économiques des filières et la pression sur les éleveurs. Est-il possible d'établir une corrélation entre la présence du loup et le nombre d'attaques d'une part et les enjeux économiques d'autre part ?

M. Laurent GARDE : L'impact économique de la présence du loup ne se fait pas sentir que sur la filière ovine. C'est toute la politique agro-environnementale reposant dans nos régions en très grande partie sur l'élevage ovin qui est remise en cause par la présence du loup. Quand les éleveurs et les bergers ont à subir des charges de travail supplémentaires à cause du loup, et n'oublions pas que le travail est le point critique dans les systèmes d'élevage, les contractualisations agro-environnementales passent au deuxième plan. Une politique agro-environnementale très forte avait été mise en place, notamment avec les MAE, que je juge efficaces. Aujourd'hui, les systèmes de parcs tournants ou de chargement accru visant une meilleure gestion des territoires sont remis en cause. J'ai travaillé sur des dossiers Natura 2000 avec des éleveurs dans des zones où le loup est présent et dans des zones où il ne l'est pas. Je peux vous assurer que la présence du loup entraîne une crispation rendant extrêmement difficile tout travail agro-environnemental sur le territoire.

La présence du loup a donc un impact direct sur la filière ovine, mais elle aura un impact aussi sur le territoire qui concernera la société tout entière.

L'exemple du Queyras que vous mentionnez démontre qu'il est essentiel de parler de la prédation et des pertes directes et indirectes, mais le principal impact de la présence du loup n'est pas nécessairement les pertes directes. Dans les zones où, par la concertation et l'engagement de tous les partenaires, a été mise en place une politique massive de soutien, zones qui, par ailleurs, sont les moins difficiles à protéger contre les loups car elles abritent des estives bien dégagées de haute montagne et de durée courte, on arrive à une réduction de la prédation au prix de lourdes contraintes. Malgré cette réduction des pertes, les conséquences économiques sur les exploitations restent les mêmes, vous avez donné l'exemple de la production des tardons.

Que ferais-je si j'avais la responsabilité de définir une politique dans ce domaine ? Ce dossier suscite beaucoup de discours qui ressemblent plus à des actes de foi qu'à des réalités scientifiques de terrain. Il y a le discours des protecteurs du loup ressemblant à un acte de foi sur la cohabitation du loup et de l'agneau, qui doit exister par principe. Je suis un expert pastoral et je travaillais déjà avec les bergers et les éleveurs dix ans avant l'arrivée du loup. Depuis que le loup est de retour, on voit un nombre incroyable d'experts pastoraux arriver sur le terrain.

Mon rôle est de montrer les conséquences des choix qui seront faits. Je n'ai pas de solution idéale. Je tiens cependant, avec la passion qui m'habite sur ces questions, à bien faire mesurer les conséquences des choix qui seront faits. Elles seront majeures pour les systèmes d'élevage extensif viande. Je ne connais pas aujourd'hui les conséquences sur les systèmes d'élevage ovin viande en système herbager dans le centre-ouest, Limousin, Massif Central, Charente, Périgord, mais on sait d'ores et déjà que l'on s'oriente vers la multiplication des crises, telles qu'on les a connues dans le Mercantour et dans les autres régions.

La solution la plus logique pour un pastoraliste serait d'enlever le loup là où il cause le plus de dégâts. Malheureusement, c'est le Mercantour, un parc national, une zone sacrée, donc une zone où il sera difficile d'intervenir en ce sens.

M. Jean LAUNAY : J'ai mené une mission sur l'avenir de la filière ovine en 1999. Dans le département du Lot dont je suis l'élu, un ancien responsable de la fédération départementale me

faisait part des propos de son grand-père qui avait vu le loup sur la Causse au début du siècle et avait exprimé sa conviction qu'il y reviendrait. Estimez-vous que le laisser faire pourrait conduire à une prolifération du loup au-delà des massifs où il est actuellement présent ?

M. Laurent GARDE : C'est une absolue certitude, à moins que l'on se convainque que chaque loup présent sur le territoire ait été lâché et qu'il n'a donc pas de capacité de colonisation.

On traite depuis 1992 le loup comme une espèce fragile, comme une espèce en voie de disparition qu'il s'agirait de protéger. C'est un abus : le loup est une espèce très dynamique qui occupe des dizaines de millions d'hectares à l'échelle de la planète et qui est en pleine explosion démographique. Le loup n'est pas spécialisé dans la montagne, il peut s'installer partout : dans la forêt, dans le grand nord, dans la taïga, dans la steppe, dans le bocage, en Galice, dans le désert, en Arabie saoudite ou dans le Néguev, dans les banlieues de grandes villes, comme Brasov où je suis allé en mission et où j'ai vu le loup explorer les poubelles. Le loup est donc un animal extrêmement vigoureux sur le plan démographique et qui recolonisera tous les massifs en déprise démographique.

M. Jean LASSALLE : Aujourd'hui, il n'y a que 30 loups en France. Certaines personnes que nous avons auditionnées ont attiré notre attention sur les chiens errants que l'on ne regarderait pas avec le même œil. Le loup ne serait-il pas le mal-aimé payant pour les autres ?

M. Laurent GARDE : Sur le problème des chiens errants, il est important de citer les sources. Les estimations d'attaques de chiens varient de quelques dizaines de milliers moutons à 700 000. Ce n'est pas très sérieux.

J'ai mené une enquête il y a trois ans sur le territoire précis d'une meute de loups dans le massif des Monges où une nouvelle population de loups s'est installée en 1998. J'ai travaillé en 1999 et en 2000 sur ce massif de façon systématique, c'est-à-dire sur toutes les unités pastorales et en enquêtant auprès de tous les éleveurs. J'ai recensé toute la prédation, quel que soit le prédateur, en faisant appel à leur mémoire, des années antérieures ainsi que la prédation qu'ils étaient en train de subir. Il ne s'agit donc pas des données de l'Administration. Ce ne sont pas des constats d'attaques. Cela est important car toutes les pertes ne sont pas déclarées, les éleveurs n'ayant pas toujours les moyens de redescendre dans la vallée pour déclarer une ou deux bêtes perdues et laisser leur troupeau sans gardiennage pendant une heure et demie. Mon enquête a montré que 30 % à 40 % des bêtes perdues n'étaient pas recensées et donc pas indemnisées. Elle montre par ailleurs un bruit de fond d'attaques avant l'arrivée du loup se résumant à l'échelle de 20 unités pastorales regroupant 20 000 brebis sur 20 000 hectares à deux à cinq attaques de chiens errants par an. Ces attaques sont le fait de chiens de chasseurs ou d'agriculteurs, parfois même de chiens d'éleveurs, partant le matin en maraude, qui attaquent un troupeau et rentrent le soir pour manger leur gamelle. Ce ne sont donc pas des chiens ensauvagés. Avec l'accentuation de la périurbanisation et du lotissement, le phénomène est en train de s'aggraver.

Les attaques de chiens sont faciles à identifier : l'animal n'est pas malin, il se contente de foncer dans le troupeau sans se cacher. Le chien ne peut donc faire qu'une ou deux attaques avant d'être repéré et éliminé.

En 1998, on constate une explosion de la prédation de façon homogène sur le territoire. A ce moment-là, personne ne savait qu'il y avait des loups. Les éleveurs, qui ne s'attendaient pas à l'arrivée du loup, n'étaient pas protégés. La nuit, les bêtes dormaient donc librement.

En 1999, le nombre d'attaques est en augmentation. En 2000, le nombre d'attaques est constant alors qu'entre temps tous les éleveurs se sont massivement protégés, notamment en ramenant leurs bêtes le soir.

Ces données, qui ont été mises en cause par l'ONCFS, montrent que les problèmes posés par le chien et par le loup n'ont pas la même dimension quantitative et ne se manifestent pas dans les mêmes conditions. En effet, à partir de 1998, le prédateur n'est quasiment plus jamais vu dans les attaques. Des chiens ont été repérés dans 5 % des cas et les loups aussi et dans 90 % des cas, aucun prédateur n'a été repéré. Le loup est en effet un animal furtif et malin. Il peut surveiller trois nuits entières un troupeau avant de repérer la faille imparable, cela a été démontré par des expériences en Italie, grâce à des suivis par collier radio-émetteur.

Le chien représente une prédation accidentelle alors que le loup représente une prédation structurelle entraînant une contrainte permanente pour l'éleveur. Les protecteurs du loup ont besoin du chien errant comme rideau de fumée pour mieux faire passer le loup.

M. Jean LASSALLE : Votre témoignage est important, car il porte sur l'un des aspects les plus controversés de notre travail.

Quel rôle joue le pastoralisme dans l'économie de montagne ? Pourrait-on imaginer une montagne sans pastoralisme ? Quel est le rôle du pastoralisme dans l'équilibre écologique de la montagne ?

M. Laurent GARDE : C'est un choix de société majeur. J'observe qu'aujourd'hui dans le grand public, qui est urbain et est en train de perdre ses racines avec le monde rural dont il est pourtant issu, il y a une passion naissante, alimentée par des revues ou par des films, pour la nature sauvage. Il s'agit d'une nature sauvage fantasmée, puisqu'en Europe, il n'y a plus de nature sauvage.

On observe une révolution écologique dans les montagnes qui se referment massivement en terme d'embroussaillage et d'enrésinement sur une échelle de centaines de milliers d'hectares. Les vallées se vident et les éleveurs sont les derniers à les tenir. Vous voyez des hameaux quasiment désertés dans les vallées des pré-Alpes où les éleveurs sont les seuls à avoir une action sur l'espace. Par ailleurs, la population des ongulés sauvages est en train d'exploser, cerf, chamois, sanglier, chevreuil. La tendance à long terme est donc un ensauvagement des montagnes répondant au désir du public.

M. André CHASSAIGNE : C'est un raccourci un peu facile : chacun sait que l'ensauvagement et la désertification ont des causes autres que la volonté du public, comme les contraintes économiques au niveau mondial et l'évolution de l'activité agricole.

M. Laurent GARDE : L'ensauvagement a bien les causes que vous venez de citer, j'ai simplement dit qu'il répondait au désir du public. En revanche, sur le dossier du loup, la passion du grand public accompagne une évolution allant dans le sens de l'ensauvagement. Dans ces conditions d'ensauvagement des montagnes, ma crainte est que nous perdions toute lecture culturelle rurale et patrimoniale de nos massifs. C'est une perte irréparable, alors que la perte du loup, son retour nous le prouve, ne serait pas irréparable.

M. Jean LASSALLE : Les spécialistes nous disent que l'homme et le loup ne peuvent pas cohabiter. Il faudrait donc que l'un ou l'autre s'en aille. L'une comme l'autre solution semble très difficile à envisager. Ne pensez-vous donc pas qu'il y ait moyen de faire cohabiter ces deux espèces ? Toutes les grandes crises que l'homme a rencontrées ont trouvé leur issue dans une solution médiane. De nombreux peuples qui se sont fait la guerre se sont bien réconciliés.

M. Laurent GARDE : Ma réponse sera celle d'un acteur engagé dans le monde de l'élevage. Je prétends à un maximum de rigueur et d'honnêteté sur le sujet, j'espère que vous m'en donnerez acte, mais je ne prétends ni à l'objectivité ni à la neutralité.

Vu du monde des éleveurs, il me semble que si un premier acte était posé, cela ferait basculer le dossier. Je vous donne ici une opinion personnelle. Depuis dix ans, l'Etat a fait beaucoup pour venir en aide aux éleveurs confrontés au problème du loup, mais n'a rien fait pour soulager la contrainte qui pèse sur eux. Les éleveurs ont le sentiment que le loup est sacré. J'ai écrit dans un texte que le loup n'est pas négociable aujourd'hui. A part un protocole d'enlèvement de loup, qui a ridiculisé ses auteurs par sa non-application, en dix ans, l'Etat n'a pris aucune mesure de régulation. Ce sont les éleveurs eux-mêmes qui ont été acculés à réguler, parfois en employant le poison. Certains se sont retrouvés au tribunal. Je ne peux pas les défendre, mais je peux les comprendre. La Suisse et la Norvège n'ont pas attendu pour agir sur le terrain alors que la France a mené une politique intégriste.

J'ai visité le site internet du Conseil de l'Europe. 18 pays ayant signé la convention de Berne ont des loups sur leur territoire, soit dès avant 1992, soit des animaux qui sont revenus par la suite. Je vous cite les chiffres de mémoire. Sur ces 18 pays, 15 ont expressément émis des réserves sur la protection de l'espèce du loup parce qu'ils avaient des loups sur leur territoire, soit en totalité, soit sur une portion de leur territoire. La Suisse et la Norvège, et peut-être la Grèce, mais je ne peux le confirmer sans mes notes, n'ont pas hésité à utiliser une disposition de la convention de Berne prévoyant la régulation des populations si le loup cause trop de dégâts. Seuls deux pays ont une application intégriste de la convention de Berne : l'Italie et la France. Une autre politique

n'est donc pas impossible. D'autres pays soumis à la même opinion publique ont eu le courage de la faire.

Il faut désacraliser le loup pour montrer qu'il est négociable. Il faut avoir le courage d'enlever les loups là où ils causent le plus de dégâts, en l'occurrence dans le parc du Mercantour et ce n'est pas en tirant un animal que l'on réduit la contrainte sur l'élevage, c'est en enlevant l'unité prédatrice, c'est-à-dire la meute territorialisée. Ce serait un signal fort qui favoriserait une décrispation du dossier. La régulation n'a de sens que si elle s'applique meute par meute.

M. Jean LASSALLE : Je vous remercie.